

LE DECLARANT

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (ou d'époux) : _____

Prénom(s) : _____

Né le : _____ à _____

Résidant à l'adresse suivante : _____

Commune : _____ Code postal : _____ Pays : _____

CARACTERISTIQUES DU ou DES TITRE(S) PERDU(S)

Permis de conduire délivré en Nouvelle-Calédonie n° _____

Permis de conduire (hors NC) délivré par : _____ (Pays de délivrance)

Permis de conduire international n° _____

Carte grise du véhicule de marque : _____ immatriculé : _____

Autre à préciser : _____

Le déclarant soussigné déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente attestation sont exacts. Dans le cas où le titre perdu serait retrouvé, le déclarant s'engage à le retourner à la DITT dans les plus brefs délais.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à _____ le _____

Récépissé DITT

TAMPON ARRIVE
DITT

Signature du déclarant

¹ La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.
Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.

**RECEPISSE DE
DECLARATION DE
PERTE D'UN TITRE²**

LE DECLARANT

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (ou d'époux) : _____

Prénom(s) : _____

Né le : _____ à _____

Résidant à l'adresse suivante : _____

Commune : _____ Code postal : _____ Pays : _____

CARACTERISTIQUES DU ou DES TITRE(S) PERDU(S)

Permis de conduire délivré en Nouvelle-Calédonie n° _____

Permis de conduire (hors NC) délivré par : _____ (Pays de délivrance)

Permis de conduire international n° _____

Carte grise du véhicule de marque : _____ immatriculé : _____

Autre à préciser : _____

Le déclarant soussigné déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente attestation sont exacts. Dans le cas où le titre perdu serait retrouvé, le déclarant s'engage à le retourner à la DITTT dans les plus brefs délais.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à _____ le _____

Récépissé DITTT

TAMPON ARRIVE
DITTT

Signature du déclarant

² La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.